Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260624-582026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24/06/2025

L'an deux mille vingt-six, le 24 JUIN, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 17/06/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé, Michel PANSARD, Olivier LACHIVER, Alain CABARET

Secrétaire de séance Eliane RUELLAN

Représentés : Gilbert PHILIPPE représenté par Michel PANSART

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

DELIBERATION N°58-2026 APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU 5 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal des délibérations de la réunion du 5 JUIN 2026.

A l'unanimité le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 5 JUIN 2026

Fait à Plévenon, le 25/06/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 25/06/2026

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)